

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 07-04-2025

Date de convocation : 11 avril 2025**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Vote des taux de contributions directes 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze avril deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

Présents : 9 : AGOSTINI Pierre, BENVENUTI Jean-François, COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEBASTIANI Edith, SEGUIN Pierre

Représentés : 5 : CHERUBINI Ange par COSTA Paul ; GUARDINI Virginie par BENVENUTI Jean-François ; LUCIANI Cyril par POGGI Augustin ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par SEBASTIANI Edith

Absents : 17 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il doit se prononcer sur la fixation des taux des taxes locales directes pour l'année 2025.

Il propose de maintenir les taux existants :

CONTRIBUTION	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,47 %
Taxe d'habitation additionnelle	4,56 %
Cotisation Foncière des Entreprises	2,50 %

Après examen, le Conseil Communautaire décide de valider les taux proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Le Président
Claudy OLMETA



Pour copie conforme